

HELVETIA GARANTIE PLUS

L'alternative d'un placement sûr



Helvetia Garantie Plus est une assurance avec une prime unique. À l'échéance du contrat ou en cas de décès prématuré le capital garanti est versé. Le capital épargne est investi pendant toute la période à un taux garanti.

Comment est-ce sûr?

Banque: Si une banque faisait faillite la somme d'épargne de CHF 100 000.– au max. par client est garantie. Les autres banques suisses se portent garantes solidairement pour ce cas jusqu'à un montant maximum de CHF 6 milliards.

Assurances: Toutes les prestations assurées doivent être en tout temps garanties. Pour cela les compagnies d'assurances ont créé un fonds spécial investi dans l'immobilier, les obligations, les hypothèques, les actions etc. L'état de cette fortune est régulièrement contrôlé par l'autorité fédérale des marchés financiers FINMA.

Délai de souscription

Le délai de souscription court jusqu'à l'épuisement de cette tranche mais **au plus tard jusqu'au 31. 10. 2009.**

Exemple de calcul pour un compte d'épargne



Investition	CHF 150 000
Taux annuel (0.75%)	CHF 1 125
./. Impôt	CHF 394
Intérêt net annuel	CHF 731
Total intérêts composés inclus	CHF 157 475

Exemple de calcul pour Helvetia Garantie Plus



Investition	CHF 150 000
Prestation garantie	CHF 173 986
Bonus prévu*	CHF 6 785
Total	CHF 180 771

* pas garanti

Exemple: homme, 55 ans, durée 10 ans, taux marginal 35%

Versement exempt d'impôt

Si l'investissement se fait entre 50 et 65 ans, vous bénéficiez des conditions du privilège fiscal. Cela signifie qu'à l'échéance du contrat vous n'êtes pas imposé fiscalement sur votre revenu.

Oui, je m'intéresse à ce placement sécurisé avec un taux de rendement garanti et désire de ce fait une offre pour une Helvetia Garantie Plus.

Prénom / Nom _____

Adresse _____

NPA / Lieu _____

Date de naissance _____

Somme du placement _____

Téléphone privé / cabinet _____

Atteignable le plus facilement (heure) _____

Adresse e-mail _____

Je désire un conseil personnalisé. Prière de me téléphoner.

Je m'intéresse à:

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Pilier 3a | <input type="radio"/> Caisse de pension LPP |
| <input type="radio"/> Assurance responsabilité prof. | <input type="radio"/> Planification financière et fiscale |
| <input type="radio"/> Protection juridique | <input type="radio"/> Caisse maladie |
| <input type="radio"/> _____ | |

**Prière d'envoyer le coupon réponse
ou de le faxer au: 031 959 50 10**



FMH INSURANCE
SERVICES

Roth Gyax & Partner AG ■ Service de coordination
Moosstrasse 2 ■ 3073 Gümligen
Téléphone 031 959 50 00 ■ Fax 031 959 50 10
mail@fmhinsurance.ch ■ www.fmhinsurance.ch